



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/034

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RÉSULTAT
2023 AU BUDGET PRIMITIF 2024**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 23

Date de convocation : 29 mars 2024

Date d'affichage de la convocation au siège : 29 mars 2024

Secrétaire de séance : Valérie LAGARDE

La séance est ouverte.

**Le 4 avril de l'année deux mille vingt-
quatre à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
TALABOT Martine (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAVERIE Dominique (Maire)	P	
CLAIR Jean-Georges (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET	BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ
PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GARCIA Stéphane	P	
LAGARDE Valérie	P		GILLET Jean-Paul	P	
DUCOSSON Anne-Cécile	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	E	Mme SAUNIER	PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	Mme MARTINEZ
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	E	Mme SABY
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	A	
FREY François	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		CLÉMENT Bruno	P	
SOUBELET Véronique	P		FAURE Christian	P	
AULANIER Benoist	A		GIRAUDEAU Isabelle	A	
BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER (A)			

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent / D = Distanciel



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/034

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RÉSULTAT
2023 AU BUDGET PRIMITIF 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2023/040 du 23 mars 2023 relative au vote du budget Primitif du budget principal,

Vu la délibération n°2024/030 relative à l'approbation du Compte Financier Unique 2023,

Considérant, la possibilité d'affecter de manière anticipée au budget principal les résultats de l'exercice antérieur d'un même budget,

Considérant, que la reprise par anticipation du résultat excédentaire de la section d'exploitation, s'effectue en respectant les conditions posées par les textes en vigueur,

Considérant, que l'excédent de la section d'exploitation doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

Considérant, que le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement soit en section d'investissement,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Il est prévu d'affecter 3 000 000 euros au 1068 :

- 2 597 826 euros pour couvrir le besoin réel de financement
- 402 174 euros pour financer les projets d'investissement

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide de l'affectation du résultat du budget principal comme suit :

Besoin réel de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	-1 562 043,86
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 CA)	2 463 345,80
Résultat comptable cumulé	901 301,94
Solde des restes à réaliser	-3 499 128,43
Besoin réel de financement	-2 597 826,49

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	1 420 448,78
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 CA)	6 059 959,96
Résultat de clôture à affecter	7 480 408,74

Affectation budgétaire 2024		
	Dépenses	Recettes
002 Résultat de fonctionnement reporté		4 480 408,74
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		3 000 000,00
001 Résultat d'investissement reporté		901 301,94



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/034


**OBJET : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RÉSULTAT
2023 AU BUDGET PRIMITIF 2024**

- Prévoit les crédits aux budgets afférents,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 4 avril 2024



Valérie LAGARDE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 033-243301264-20240404-2024_034-DE

